

LE DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES **GERER AVEC RIGUEUR ET VOLONTARISME DANS** **UN ENVIRONNEMENT INCERTAIN**

Le débat d'orientations budgétaires a été instauré par la loi ATR (administration territoriale de la République) en 1992. Il a pour objet d'apporter des éléments de contexte et une vision prospective à l'assemblée et aux citoyens. Il est un moment démocratique important.

Il permet de faire le point sur la situation financière de la ville et les événements susceptibles de l'affecter. Il part de deux analyses financières réalisées en 2008 qui donnent des éléments croisés et objectifs sur la situation de Périgueux :

- « la ville de Périgueux aborde ce nouveau mandat dans une situation très fragilisée » (analyse du cabinet Ressources Consultants Finances)
- « les marges financières dont disposaient jusqu'alors la commune sont désormais réduites », « les effets combinés de l'accroissement de l'endettement et de la diminution de la capacité d'autofinancement (CAF) donnent, dès la fin 2007, l'image d'une situation tendue qui s'inscrit dans une dynamique préoccupante de dégradation des ratios d'endettement. » (analyse Trésor Public)

L'année 2009 est annoncée comme une année difficile pour différentes raisons :

- le contexte international demeure lourd d'incertitudes et les déséquilibres macro-économiques sont graves
- la situation économique française est marquée par un ralentissement sensible. La dernière prévision du FMI parle d'une récession de 1,9% en France en 2009.
- l'Etat a mis définitivement fin au contrat de croissance et de solidarité.

La ville est donc confrontée à différents défis :

- maîtriser ses charges
- réaliser un programme d'investissement ambitieux
- trouver de nouvelles marges

C'est dans ce contexte qu'elle définit sa politique d'investissement et sa stratégie financière.

Cette première étape du cycle budgétaire annuel est aussi un élément de communication financière car ce débat va permettre à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites au budget primitif.

SOMMAIRE

I. Données générales	pages 3 à 5
Perspectives économiques internationales et nationales	page 3
Le projet de loi de finances 2009	page 4
Le contexte local	pages 4 et 5
II. Analyses de la situation financière de la collectivité	pages 5 à 15
A. Gestion de la dette et de la trésorerie	pages 5 à 8
1) Dette globale	pages 5 à 7
2) La ligne de trésorerie	page 7
3) Capacité d'autofinancement et épargne	pages 7 et 8
B. Réalisations 2008	pages 9 à 15
1) Budget principal	page 9
a) Le budget de fonctionnement	pages 10 à 13
b) Le budget d'investissement	pages 14 et 15
III. Les orientations 2009	pages 16 à 20
Perspectives	pages 16 à 20
Les projets d'investissement	page 20
IV. Budget annexe aéroport	pages 21 et 22
Bilan 2008 et prévisionnel 2009	

I. Données générales

1) *Un environnement international inquiétant*

L'année 2008 a été le prélude à 2009, qui s'annonce comme une « annus horribilis » au plan économique. Au 1^{er} semestre 2008, un tassement de la consommation des ménages aux Etats-Unis, un durcissement des conditions de crédit, un climat des affaires moribond et une opacité des bilans comptables a précipité un krach boursier qui a amplifié le « crédit crunch » (pénurie du crédit du fait de la méfiance entre les banques), déclenché par la faillite de la banque Lehman-Brothers le 15 septembre 2008. Presque 3 millions d'emplois détruits en 2008 aux Etats-Unis, presque 600 000 sur le seul mois de janvier 2009, la contagion en Europe s'accélère (indice de confiance des entreprises en chute libre, baisse de la production industrielle, remontée du chômage). Les risques de déflation et de « trappe à liquidité » sont réels.

2) *Des perspectives économiques nationales sombres qui imposent des contraintes fortes sur l'Etat et par conséquence sur le budget de la commune*

Avec une prévision INSEE de 214 000 emplois de moins au 1^{er} semestre 2009 en France, nous sommes loin de l'objectif de « plein emploi » en 2012 fixé par le ministère des finances en janvier 2008. Les destructions d'emploi pour le seul mois de janvier ont représenté 90 200 personnes, un rythme inconnu depuis 1993 au moins.

Les mesures économiques de 2007 baptisées « paquet fiscal » se sont révélées désastreuses pour les finances publiques et à contretemps de la conjoncture économique. L'exonération d'impôt sur le revenu sur les heures supplémentaires a accéléré les destructions d'emplois ou, pour le moins, limité les créations pour un coût de près de 4,4 milliards d'euros. Le bouclier fiscal a rendu de l'argent aux ménages qui en avaient le moins besoin. Ces 14 milliards n'ont pas servi à améliorer la compétitivité des entreprises, d'où un déficit commercial jamais vu en France en 2008 de 55 milliards d'euros, après un précédent record en 2007 de 40 milliards.

En résumé, les marges de manœuvre ont été consommées inutilement ce qui conduit à un plan de relance inefficace, et au déclenchement, par la Commission européenne d'une procédure de déficit excessif le 18 février 2009 à l'encontre de la France.

⇒ La France est entrée en récession en 2009 (prévision -1,9% selon le FMI) après une croissance 2008 atone (+0,8%). L'inflation est en repli (prévision à 2% après 2,8% en 2008) mais cela est aussi le signe de la morosité et des risques de déflation.

⇒ La consommation des ménages est érodée et peine à redémarrer en 2009 (+1,3%, après +1,0% en 2008) alors que c'est un des moteurs de la croissance française. Les partenaires sociaux n'arrivent pas à se faire entendre. Les ménages sont inquiets, pénalisés par la hausse du chômage et le durcissement des conditions du crédit.

Tout cela conduit à une rupture des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales. Le contexte économique et législatif national continue de s'orienter vers un durcissement des conditions de financement des collectivités locales : réforme de l'indexation du pacte de croissance, intégration du FCTVA au sein des concours normés de l'Etat, réforme de la taxe professionnelle et des variables d'ajustement de la DGF, remontée des taux d'intérêts, chute des prix de l'immobilier et du nombre de transactions immobilières, poursuite des transferts de compétence.

Alors que le Comité pour la réforme des collectivités territoriales n'avait pas fini de travailler, le Président de la République a annoncé le 5 février, sans aucune concertation, la suppression de la taxe professionnelle. Le rapport « Balladur » finalement rendu le 26 février est une addition de mesures disparates et suscite incompréhensions et suspensions de la part des associations d'élus.

La programmation des finances publiques jusqu'en 2012 pose plus de questions qu'elle n'amène de réponses : la baisse des moyens sur laquelle elle repose est-elle compatible avec le maintien des missions des collectivités locales et de l'Etat ? Permet-elle de préserver les ambitions d'élévation de notre croissance potentielle, qui supposent un niveau approprié d'interventions publiques ?

3) La Loi de finances pour 2009 confirme la poursuite du désengagement de l'Etat

⇒ L'enveloppe normée englobe désormais la quasi-totalité des concours financiers de l'Etat. Elle progresse de 2% en 2009 et les concours évolueront au cours des trois prochaines années de 1,74% en 2010, de 1,71% en 2011 et de 1,68% en 2012.

Cette hausse est obtenue grâce à la modification de la règle d'indexation de la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement), à l'élargissement du nombre de variables d'ajustement qui subissent une baisse sensible et au gel de certain nombre de dotations de fonctionnement et d'investissement.

Désormais, l'enveloppe normée intègre deux des concours les plus dynamiques : le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et les amendes de police.

⇒ Le montant de la DGF à compter de 2009 évolue comme l'inflation prévisionnelle initialement retenue (+2%) et ne prend plus en compte une part de la croissance (pour rappel : jusqu'en 2008, la DGF augmentait chaque année de l'inflation majorée de la moitié de la croissance du PIB n-1).

- Modification des règles de calcul des attributions individuelles de DGF

Le complément de garantie institué en 2005 à l'occasion de la réforme de la DGF est égal au montant de 2008 diminué de 2%.

⇒ Cela se traduit par un élargissement du nombre de variables d'ajustement :

- les compensations fiscales qui permettaient de respecter l'évolution du contrat de stabilité continuent de jouer le rôle de variables avec une nouvelle diminution évaluée à - 17,7% environ

- en 2008, les variables d'ajustements étaient constituées de la DCTP (Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle) et la compensation pour la réduction de la part recettes de la TP. En 2009 s'ajoutent la compensation zone de la TP ainsi que l'ensemble des compensations de foncier bâti.

⇒ Une dotation pour les titres d'identité sécurisés a été créée mais elle se traduit par de nouvelles charges pour la commune

4) Le contexte local

La Ville de Périgueux aborde ce nouveau mandat dans une situation financière très fragilisée ; la croissance des produits de fonctionnement sera encore plus faible en 2009 vu le contexte national exposé ci-dessus. **Si les charges continuaient d'augmenter de 1% hors inflation comme sur la période 2001-2007, cela signifierait 1,2 M€ de plus de dépenses chaque année alors que les recettes ne progresseraient que de 700 K€ (- 0,5 % hors inflation).**

En continuant ainsi, la Ville de Périgueux ne serait plus capable en 2010 ou 2011 de rembourser le capital de sa dette par des ressources propres. Son budget serait déséquilibré. Elle serait sous tutelle de la Préfecture. Sans décisions fortes de la municipalité, l'appauvrissement de la ville continuerait à se creuser.

On notera plusieurs points :

⇒ les résultats du dernier recensement de la population : baisse de la population (de 32 294 à 31 046 habitants) entraînant une baisse de la DGF de plus de 212 000€.

- ⇒ Une chute probable des droits de mutation par la baisse des prix de l'immobilier et du nombre de transactions immobilières mais qu'il est difficile d'anticiper avec précision
- ⇒ La réforme de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est reportée à 2010. Elle se soldera par une perte de recettes d'environ 900 K€
- ⇒ Le durcissement des conditions d'emprunt va se traduire par une augmentation des taux d'intérêts, une annuité de la dette plus conséquente
- ⇒ Le faible taux de départ à la retraite d'agents municipaux laisse peu de marges de manœuvre à la collectivité.

II. Analyses de la situation financière de la collectivité

A. Gestion de la dette et de la trésorerie

1) Dette globale

a) encours

L'en-cours de dette est passé de 33,6 M€ en 2001 à 41 M€ fin 2008, soit une hausse de 24 %.

Le recours important à l'emprunt en fin de mandat précédent et en 2008, dû à la forte progression des dépenses d'investissement, a entraîné une augmentation de l'en-cours et surtout un rajeunissement de la dette.

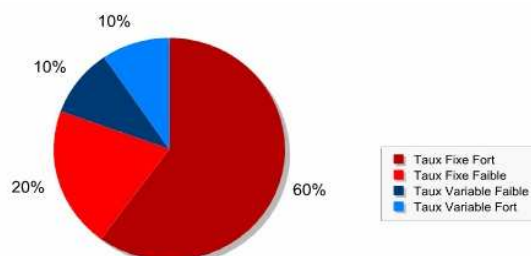
De même, cette progression de l'en-cours et la diminution de l'excédent brut courant ont entraîné une augmentation des délais de désendettement, passant de 4 ans en 2004 à 11 ans en 2008.

Le ratio en-cours de dette/capital est passé de 6,7 en 2004 à 12,6 en 2008.

Ces ratios illustrent que la capacité à rembourser l'annuité s'est fortement dégradée durant les 4 dernières années.

b) la structure de la dette au 1^{er} janvier 2009

Type de dette	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Vie moyenne résiduelle	Nbr. Emprunts
Dette Globale	41 094 535.92 €	3.99 %	12.31 ans	7.38 ans	37
Taux Fixe Fort	24 681 413.17 €	3.79 %	12.98 ans	7.35 ans	30
Taux Fixe Faible	8 412 081.79 €	4.57 %	6.71 ans	3.88 ans	2
Taux Variable Faible	4 086 346.88 €	5.07 %	19.59 ans	15.04 ans	2
Taux Variable Fort	3 914 694.08 €	2.89 %	12.41 ans	7.08 ans	3



L'élément positif est que la dette est saine et sans risque majeur.

Taux fixe fort : fixe sur toute la durée du prêt

Taux fixe faible : plusieurs phases d'intérêts (fixe et variable)

Taux variable fort : variable sur toute la durée du prêt

Taux variable faible : prêt avec clauses de plafond (cap ou tunnel) ou plusieurs phases d'intérêts

c) le coût de la dette

Son taux moyen s'élève à 3,98 %

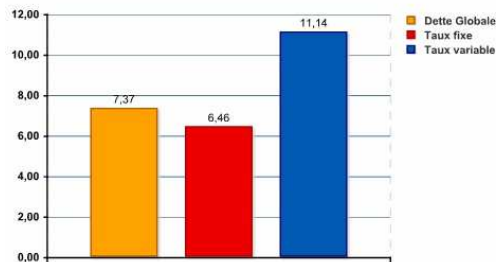
Sa durée résiduelle moyenne est de 12,31 ans

A titre de comparaison, un financement à taux fixe amortissable par échéances constantes d'une durée de 12 ans vaut au 31/12/2008 sur les marchés financiers 3,99 %.

d) Durée

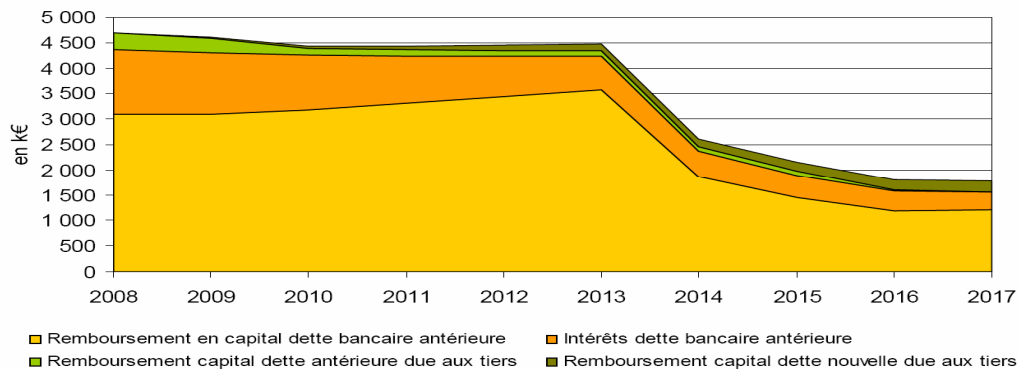
La durée de vie moyenne de la dette est de 7,37 ans

Durée de vie moyenne (en années)



(la vie moyenne d'un prêt exprime la durée moyenne nécessaire pour rembourser le capital restant dû d'une dette)

Le plan d'extinction de la dette (annuité)



Emprunts réalisés en 2008 : 10 M€

Appel d'offres au 30/05/2008 – **6 M€** 15 ans taux fixe

✓ Répartition de l'enveloppe entre deux établissements

- 1) DEXIA Crédit Local - 3 M€ : taux fixe de 4,66 % - amortissement progressif (échéances constantes) 15 ans
- 2) Banque de Financement et de Trésorerie - 3 M€ : taux fixe de 4,70 % - amortissement progressif (échéances constantes) 15 ans

Appel d'offres au 15/11/2008 – **4 M€**

✓ Banque de Financement et de Trésorerie

- Banque de financement et de Trésorerie : 4,99 % annuel sur la base d'un taux du Livret A à 4,00 % + marge de 0,99 %
- amortissement progressif (échéances constantes) 20 ans

2) La ligne de trésorerie

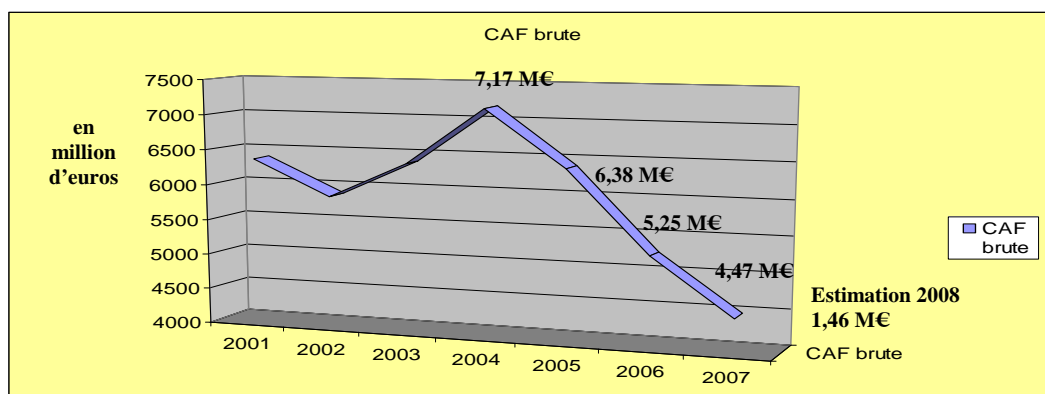
Renouvellement du contrat ligne de trésorerie : besoins estimés : **7,6 M€**

Choix : **DEXIA Crédit Local**

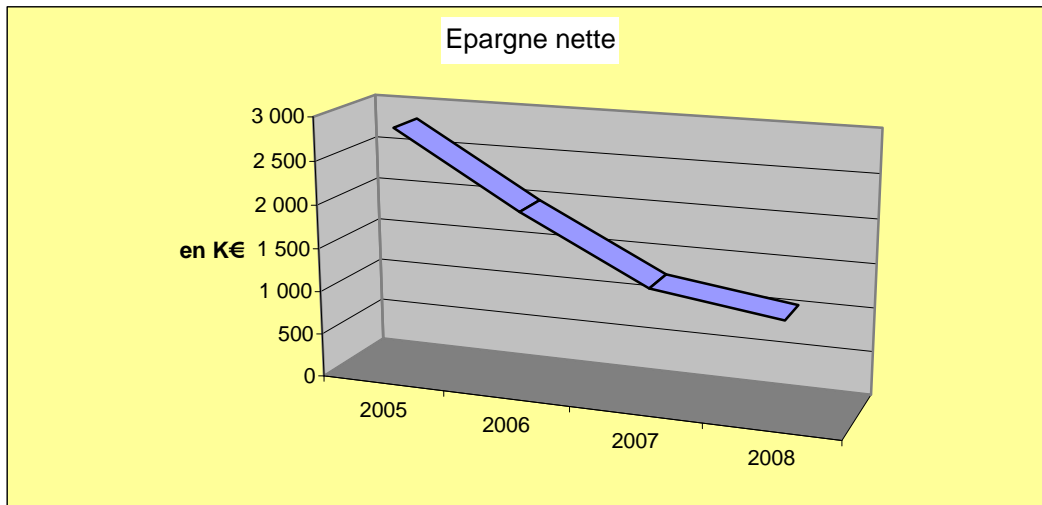
- Intérêts calculés mensuellement en référence à l'index choisi (EONIA, EURIBOR 7 jours) augmenté de la marge selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours
- 0,40 et 0,54 % de marge (0,52 et 0,96 pour la Société Générale)
- Montant minimum des tirages : néant

3) L'évolution de l'épargne

La capacité d'auto financement brute est en chute depuis 2004.



Ce qui compte au final c'est la capacité à investir, c'est-à-dire l'épargne nette. Cette épargne est encore plus essentielle dans un contexte de raréfaction des ressources bancaires où la collectivité doit compter encore davantage sur ses ressources propres pour financer ses investissements. Elle est très faible fin 2008 et en chute constante depuis 2005 du fait de la faible progression des recettes face à des charges dynamiques.



K€

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
------	------	------	------	------	------	------	------

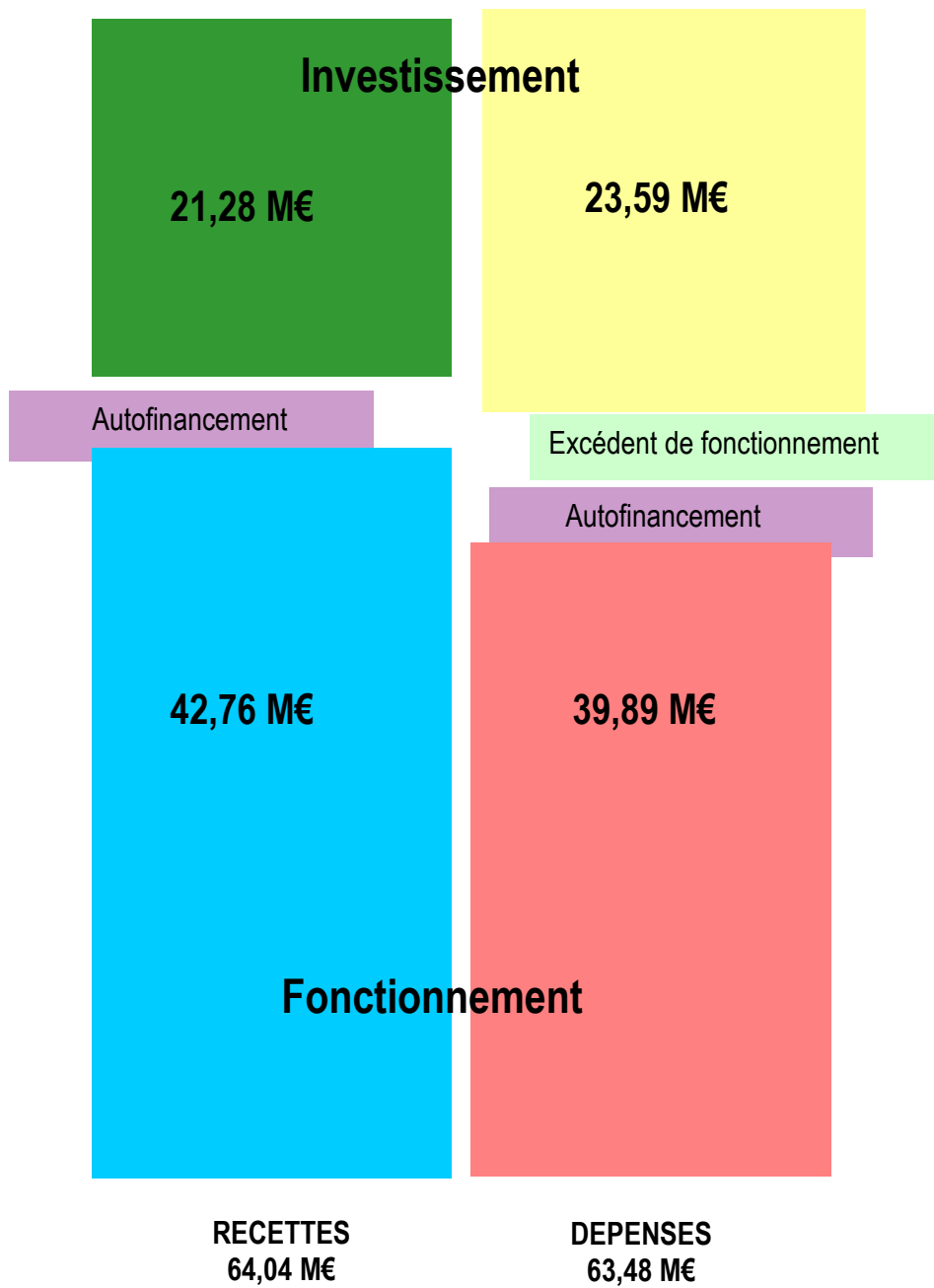
CA
provisoire

EPARGNE DE GESTION	7 992	6 215	7 548	8 035	7 401	5 905	6 038	5 851
EPARGNE BRUTE	6 385	4 896	6 436	7 047	6 382	5 250	4 468	4 522
EPARGNE NETTE	2 352	715	2 369	2 757	2 846	2 007	1 285	1 084

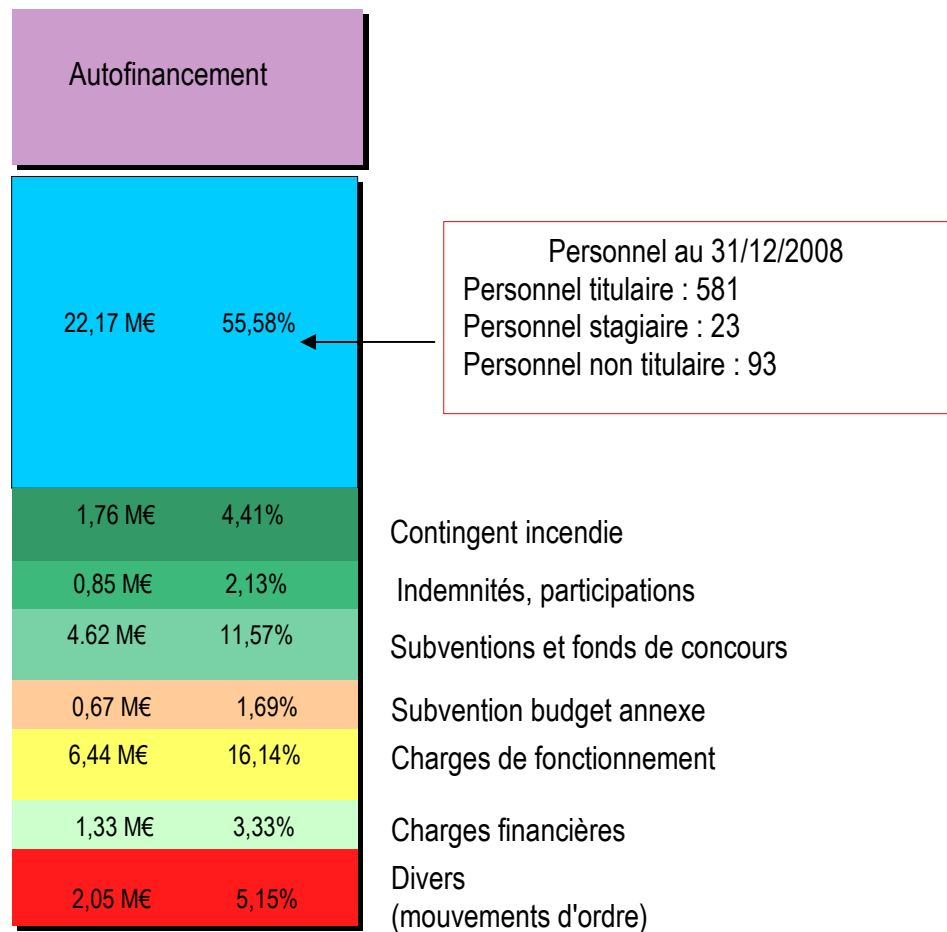
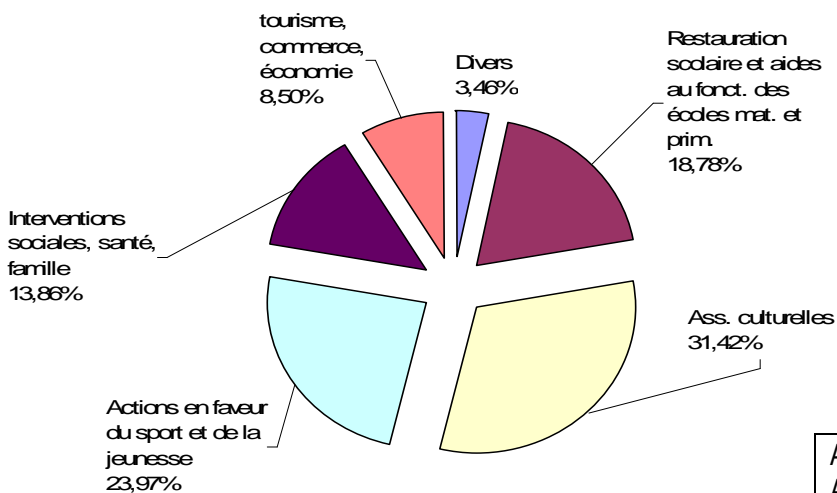
(Sources Cabinet Ressources Consultants Finances)

B. Réalisations 2008

Budget principal



1) Le budget de fonctionnement

LES DEPENSES : 39,89 M€(en mouvements budgétaires)
(en millions d'euros)Répartition des subventions aux associations

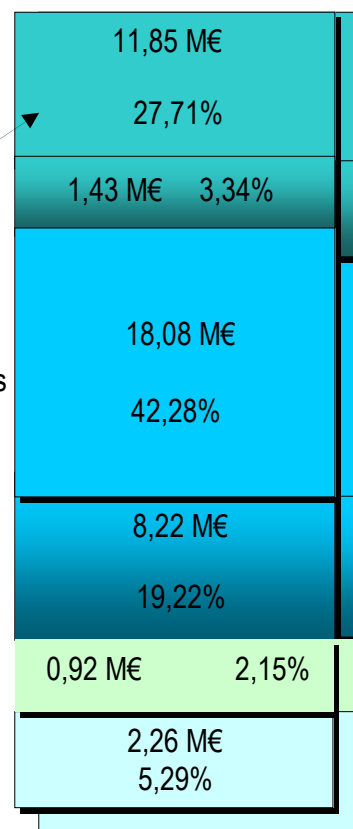
Aide au secteur associatif : 4,065 M€
 Aide organismes publics : 0,552 M€
 (dont CCAS)

LES RECETTES : 42,76 M€

(en millions d'euros)

Les recettes de fonctionnement sont composées de 4 masses principales :

1- Les participations et dotations	13,28 M€		
- Dotation globale de fonctionnement	DGF	9,18 M€	
- Dotation de solidarité urbaine	DSU	0,92 M€	
- Dotation nationale de péréquation	DNP	0,40 M€	
- Dotation générale de décentralisation	DGD	0,19 M€	
- Des exonérations fiscales		1,16 M€	
- Autres participations		1,43 M€	
2- Les recettes fiscales	26,30 M€		
- Les contributions directes réglées par les ménages et les entreprises		18,08 M€	
- Autres recettes fiscales (y compris l'attribution de compensation de la CAP)		8,22 M€	
3- Les produits des services, des domaines et des ventes	0,92 M€		
4- Le solde correspond aux recettes diverses de la commune (revenus des immeubles, produits exceptionnels, indemnités de sinistres, remboursement sur rémunérations de personnel et recettes d'ordre.)		2,26 M€	

**LES CONTRIBUTIONS DIRECTES**Evolution des bases

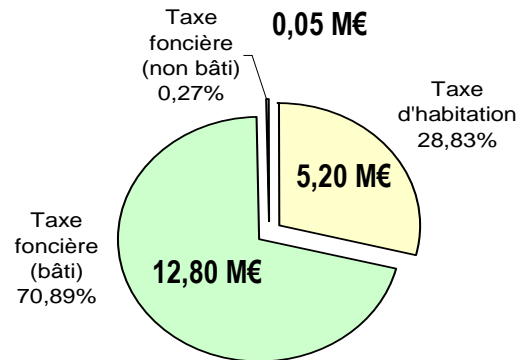
	2004	2005	2006	2007	2008	2009 prévisionnel
Taxe d'habitation	33 969 512	34 696 984	35 702 595	36 524 469	36 984 463	38 223 000
Taxe foncière (bâti)	27 254 497	27 834 150	28 575 509	29 421 214	30 275 538	31 296 000
Taxe foncière (non bâti)	51 914	56 021	51 781	53 413	49 635	49 500

Evolution du produit fiscal ménage

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Produit TH	4 400	4 492	4 584	4 718	4 819	4 959	5 073	5 205
Produit FB	10 888	11 082	11 323	11 561	11 807	12 122	12 480	12 798
Produit FNB	43	44	48	52	56	52	54	50
Produit ménage	15 330	15 618	15 955	16 332	16 683	17 133	17 607	18 080

Le produit fiscal des trois taxes progresse annuellement non pas par l'augmentation des taux qui n'ont pas varié depuis 2000 mais uniquement en raison de la croissance des bases (+0,7% /an pour la TH et +0,6% /an pour le FB en moyenne). Il a augmenté en moyenne de 2,39% par an sur la période, de 0,66% hors inflation (HI).

Détail et répartition du produit fiscal voté en 2008 : 18 052 471 €

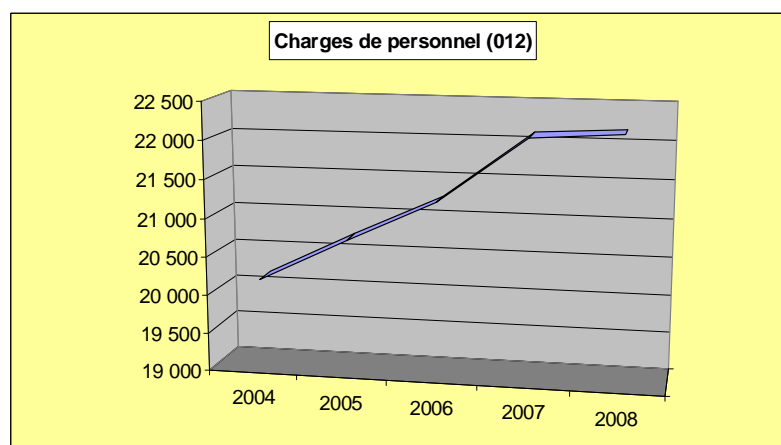


Evolution des principaux postes (mouvements réels)

Comparaisons CA 2004/2005/2006/2007/2008

En K€	2004	2005	2006	2007	2008
Charges à caractère général (011)	5 455	5 981	5 823	6 172	6 438
Charges de personnel (012)	20 153	20 718	21 255	22 107	22 174
Charges de gestion courante (65)	7 428	8 134	6 740	6 955	7 227
Charges financières (66) et subvention équilibre aéroport (67) en 2008	1 103	1 292	731	1 575	2 002

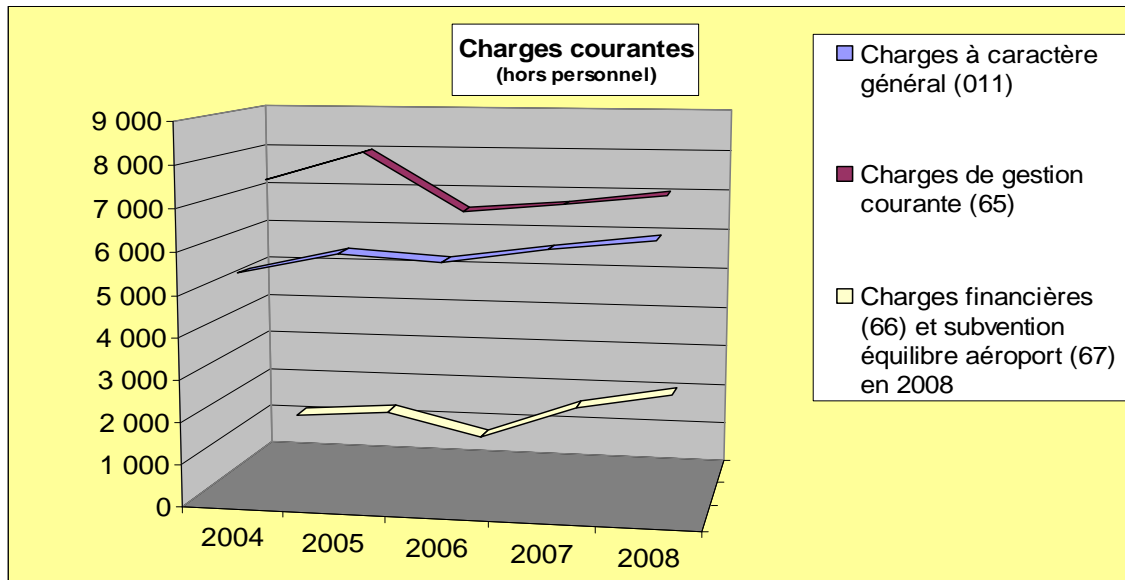
Les charges de personnel ont augmenté de seulement 0,3% en 2008. C'est une rupture par rapport aux quatre années précédentes qui connaissaient une croissance de 3%. Au même rythme, c'est 660 000€ supplémentaires qui auraient été dépensés. 31 départs en retraite et 4 mutations ont eu lieu. Le début de la réorganisation des services a permis de ne pas tous les remplacer.



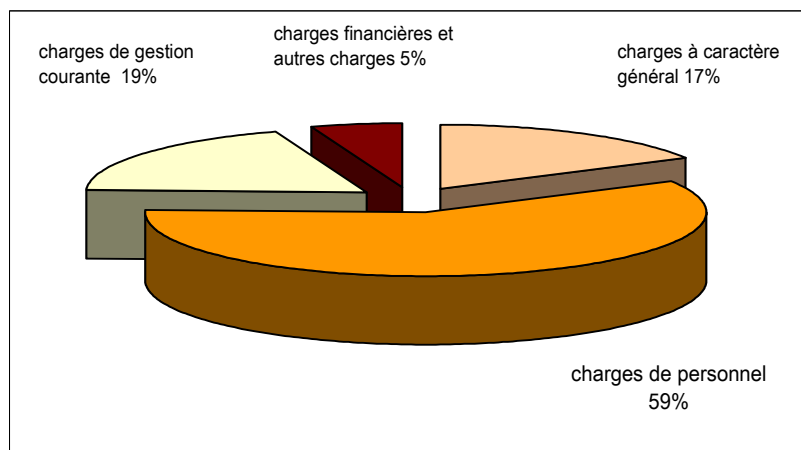
Les charges à caractère général progressent au même rythme que les années précédentes (2,4% annuels HI). Les charges de gestion courante augmentent de 1,1% HI en 2008, essentiellement du fait de la subvention à l'aéroport. Il est à noter que la charge financière qui avait été réduite en 2006 et 2007 du fait de la renégociation d'un emprunt Dexia en 2005, va peser à plein sur l'annuité de la dette jusqu'en 2013 inclus.

Le respect systématique des procédures de mise en concurrence et le travail sur les achats devraient permettre de commencer à réaliser des économies en 2009 (environ -30% en année pleine sur les consommations téléphoniques, internet et sur les affranchissements – le marché sur les dépenses de communication et de fournitures administratives est en cours de réalisation).

Avec les charges d'intérêts en progression, l'épargne nette s'établirait aux alentours de 1 000 K€.



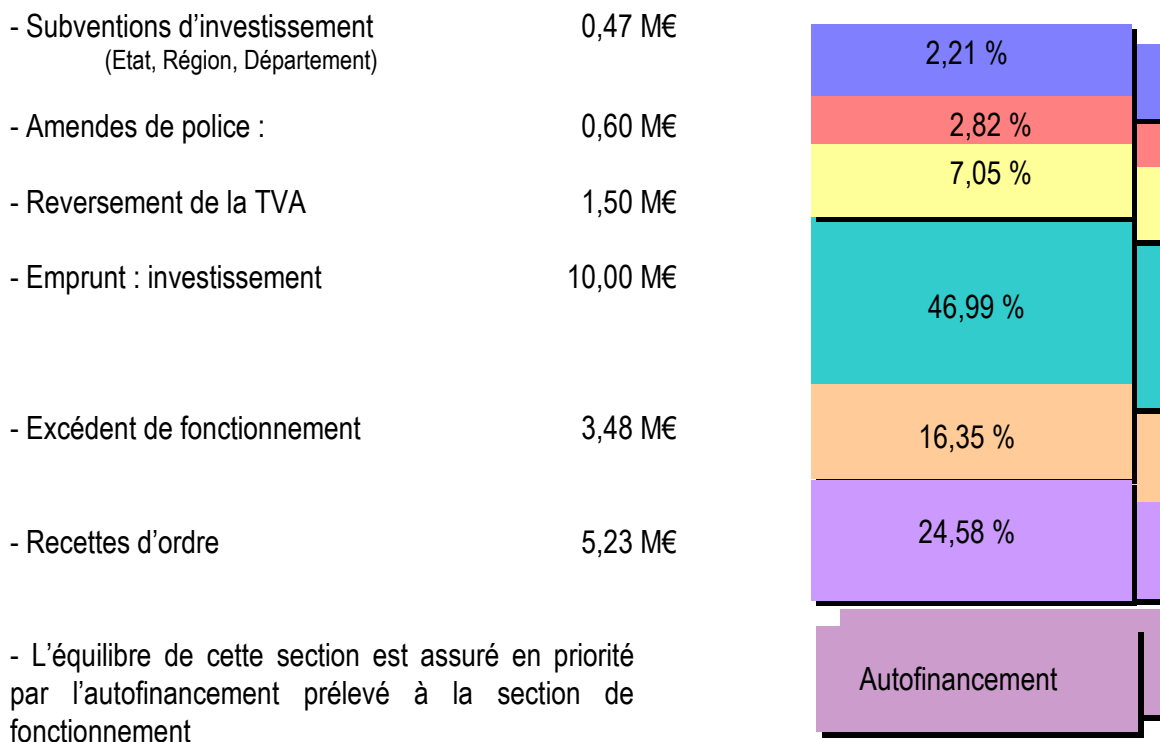
STRUCTURE 2008



2) Le budget d'investissement

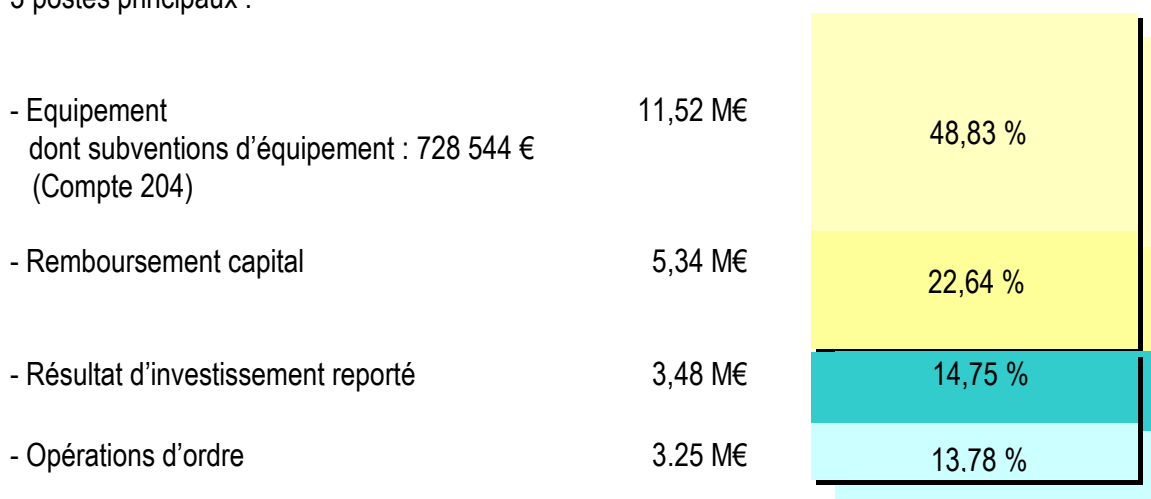
LES RECETTES : 21,28 M€

(en millions d'euros)

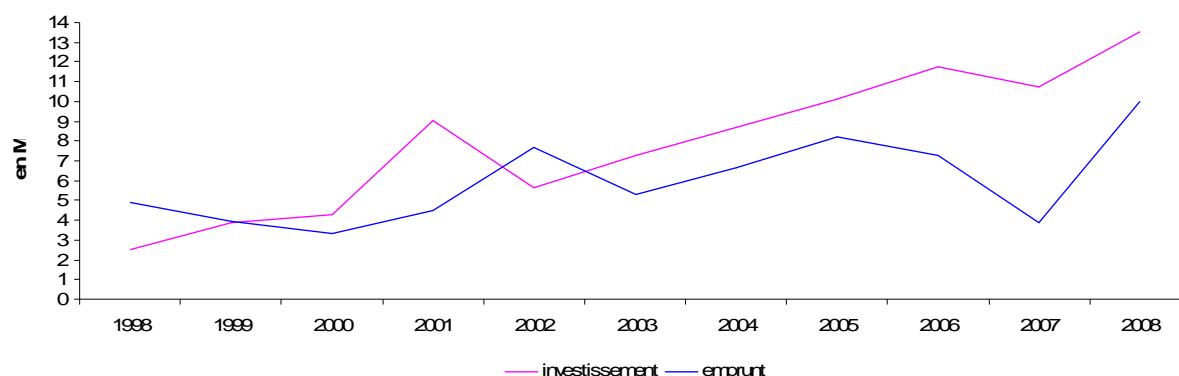
**LES DEPENSES : 23,59 M€**

(en millions d'euros)

Les dépenses d'investissement sont composées de 3 postes principaux :



Les dépenses d'investissement hors dette progressent de façon dynamique en 2008 et continuent de représenter un montant financier important (13,4 M€ dont 1,9 M€ de restes engagés). Elles ont été couvertes à 74% par l'emprunt.



LES PRINCIPALES REALISATIONS (95% des crédits votés, y compris les restes engagés)

- Réhabilitation « La Filature de l'Isle » 2 ^{ème} tranche	2,63 M€
- Travaux écoles et restauration scolaire (dont 0,22 M€ de tableaux interactifs)	3,66 M€
- Réfection de rues	1,50 M€
- Acquisitions immobilières (rues Lagrange Chancel, Pierre Magne, Lacombe, des Près, terrains chemin de Halage, chemin du Rousseau)	0,86 M€
- Informatisation	0,22 M€
- Eclairage public	0,15 M€
- Signalisation	0,33 M€
- Assainissement (dont bassin d'orage Puyrousseau)	0,65 M€
- Aménagement du parc de la Source au Toulon	0,38 M€
- Renouvellement parc autos	0,15 M€
- Participation OPHLM	0,67 M€

Le chantier de la Filature de l'Isle aura coûté au total plus de 8,2 millions d'euros (53,8 millions de francs). Le coût exorbitant de cet équipement n'apporte quasiment pas de recettes, mais engendre des frais de fonctionnement nouveaux très importants pour une collectivité déjà fragilisée.

III. Les orientations 2009 : véritable année de départ de la mandature

Ce budget sera véritablement le 1^{er} de la nouvelle équipe municipale, le précédent ayant surtout servi à payer les programmes engagés par l'équipe précédente. Il est marqué par les contraintes fortes laissées en héritage pour tout le mandat.

La préparation du budget primitif 2009 s'annonce difficile. D'abord à cause du contexte national, le projet de Loi de Finances aura un impact défavorable sur les recettes de la collectivité, car il se traduit par une diminution des dotations.

De plus, comme l'a retracé l'audit financier, l'annuité de la dette qui ne diminuera pas avant 2013 et un faible taux de départ à la retraite des agents dans les prochaines années sont deux éléments qui vont peser sur l'avenir.

Dans ce contexte budgétaire marqué par un effet ciseaux entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, la priorité des priorités est d'agir sur le fonctionnement et la capacité d'autofinancement. Il convient d'améliorer les ressources et de maîtriser les charges par une gestion la plus rigoureuse possible.

Cela ne doit pas freiner la capacité à innover encore plus en matière sociale, culturelle, sportive, en matière d'enfance et d'éducation et d'accompagnement des personnes fragiles. La gageure est difficile : maintenir un niveau élevé de service public dans un contexte financier tendu.

La Chambre Régionale des Comptes a relevé dans son rapport que : « *La ville ne s'est dotée d'aucune stratégie globale et pluriannuelle pour appréhender les évolutions jugées nécessaires en ce qui concerne son personnel. Par ailleurs, de 2002 à 2007 inclus, aucun audit n'a été réalisé pour améliorer la gestion des ressources humaines de la commune. Il a également été indiqué qu'il serait abusif de considérer que la ville était alors en mesure d'estimer précisément l'évolution future de ses emplois quant à leur volume, leur nature et leur niveau.* »

Ce manque est désormais comblé grâce à l'audit du cabinet KPMG. La gestion des RH a été marquée par une absence de décisions, une gestion « à la petite semaine » où les « économies de bout de chandelle » ont fini par coûter cher dans la gestion courante. La ville vivait à la fois « au-dessus de ses moyens » sur de nombreux plans, ce dont témoigne un patrimoine immobilier trop important, mais sans stratégie de développement, le développement économique ayant été négligé, comme l'atteste la stagnation des bases fiscales. C'est toute une approche de marketing territorial qu'il convient de mettre en œuvre.

C'est pourquoi la réorganisation des services doit être le moyen d'impulser une nouvelle dynamique de services aux habitants. Une organisation structurée et cohérente en pôles doit permettre de rationaliser l'organisation et de gagner en efficacité. Sous l'autorité d'un cadre responsable, chaque structure sera auditée régulièrement et rendra des comptes sur son emploi des moyens. C'est sur le diptyque liberté-responsabilité qu'il convient de travailler. Hier tout était centralisé mais le contrôle était défaillant. La généralisation de « centres de responsabilité » (business unit) rapproche la décision de l'action.

Le projet d'administration 2009-2011 à travers 14 actions cherche à développer cette logique de résultats. Le nouvel organigramme en découle.

Les grandes lignes budgétaires 2009 : un budget de rigueur qui cherche à utiliser toutes les marges possibles et les leviers disponibles

A/ les recettes de fonctionnement

En matière de recettes, leur niveau dépend fortement du contenu du projet de loi de finances ; or, comme indiqué en amont, une stratégie de réduction des moyens de financement aux collectivités semble évidente.

1) la fiscalité :

Les taux de fiscalité n'ont pas augmenté depuis 2000. Alors que les charges de fonctionnement ont progressé de 1% hors inflation par an en moyenne, les produits n'ont augmenté que de 0,5 % d'où une dégradation progressive des soldes de gestion. Tandis que l'Etat continue de transférer des charges et de se désengager (voir par exemple le dernier Contrat Enfance Jeunesse dans lequel la CAF diminue clairement sa participation), le manque de courage quant à la fiscalité a conduit à un appauvrissement régulier et constant de Périgueux. En laissant filer la gestion (charges courants +1% HI) sans se doter de nouvelles recettes, l'équipe précédente a entériné de façon silencieuse une diminution de la capacité de la ville à agir dans le futur. L'avenir a été hypothéqué.

Face à cette situation, il semble presque inévitable de reconsidérer la fiscalité afin de maintenir des soldes de gestion tout en gardant à l'esprit que le principe d'une bonne gestion est :

La croissance des produits de fonctionnement courant devra être supérieure à la croissance des charges de fonctionnement courant

La revalorisation des bases prévue dans le PLF est fixée à 2,5 % pour le foncier bâti et 1,5 % pour le non bâti.

La compensation au titre de la taxe d'habitation reste stable, soit 577 000 € (même niveau que 2008) alors que celle du foncier bâti est en baisse de 14 %.

La dotation de compensation de la taxe professionnelle connaît une diminution de 17 %. Ce sont les variables d'ajustement de la stagnation de l'enveloppe normée.

2) les dotations de l'Etat :

- la DGF :

Composantes	2008	2009	Evolution en €
<u>Dotation forfaitaire</u> :			
- dotation de base	3 550 078 €	3 447 032 €	- 103 046 €
- dotation de superficie	3 111 €	3 151 €	+ 40 €
- dotation de garantie	5 508 377 €	5 398 209 €	- 110 168 €
- compensation baisse DCTP	122 180 €	123 157 €	+ 977 €
Dotation de solidarité urbaine	915 034 €	identique	
Dotation Nationale de Péréquation	401 413 €	313 000 € (estimation)	- 88 000 € environ

La DGF diminue de 212 278€.

La dotation nationale de péréquation (DNP) diminuerait en raison des variations de population et de leurs effets sur les ratios de richesse par habitant.

Les aménagements envisagés en 2009 étant reportés à 2010, la dotation de solidarité urbaine serait identique à l'année n-1.

Cela se traduit pour la ville par une diminution des versements de l'Etat de plus de 300 000 €.

3) les autres recettes :

- Elles comprennent principalement les produits des services (tarification crèches, entrées, droits d'inscription...), des droits de voirie, des remboursements de sinistres, des participations dont celle de la caisse d'allocations familiales au titre du contrat enfance et jeunesse.

En ce qui concerne ce financement CAF couvrant habituellement 66,5% des dépenses inscrites au contrat pour des actions menées par les services de la ville ou le tissu associatif, en faveur des enfants de 0 à 16 ans, le nouveau contrat enfance jeunesse prévoit une perte de 3% par an, soit environ 28 000 €.

- la taxe additionnelle aux droits de mutation :

En 2008, la ville n'a pas ressenti la conjoncture défavorable du marché puisque les produits encaissés s'élèvent à 869 K€. Il semble prudent de n'inscrire que 650 K€ en 2009.

- la taxe sur l'électricité : 500 000 € de prévisions budgétaires

- la redevance fermier : 450 000 € de prévisions budgétaires (le produit diminue car le versement s'effectue à l'année civile depuis 2008)

Même si elles ne peuvent être mises en œuvre immédiatement, il conviendra de réexaminer au plus tôt l'ensemble de la politique tarifaire municipale sur des critères d'équité réexaminés et d'étudier la pertinence de nouvelles sources de financement.

B/ les dépenses : une maîtrise indispensable

- les charges courantes sont en augmentation. Cela est essentiellement dû à des charges incompressibles (contrats d'entretien, de maintenance, contrôles techniques obligatoires imposés par la réglementation). L'augmentation des matières premières pèse lourdement sur les dépenses de gestion courante. La mise en concurrence systématique des fournisseurs devrait permettre de générer des économies qu'il est encore prématuré de chiffrer et difficile à mesurer en année pleine (par exemple l'affranchissement sur les envois en nombre devrait être entre 30 et 40% moins coûteux).

- les charges de personnel font l'objet d'une inscription à une hauteur identique à celle de 2008 soit 22,7M€. En effet, il convient de développer les compétences pour accompagner la nouvelle organisation des services (recrutement centré sur le management, effort sur la formation).

En 2008, les dépenses se sont élevées à 22,174 M€ suite à de nombreux départs (34 dont 30 à la retraite).

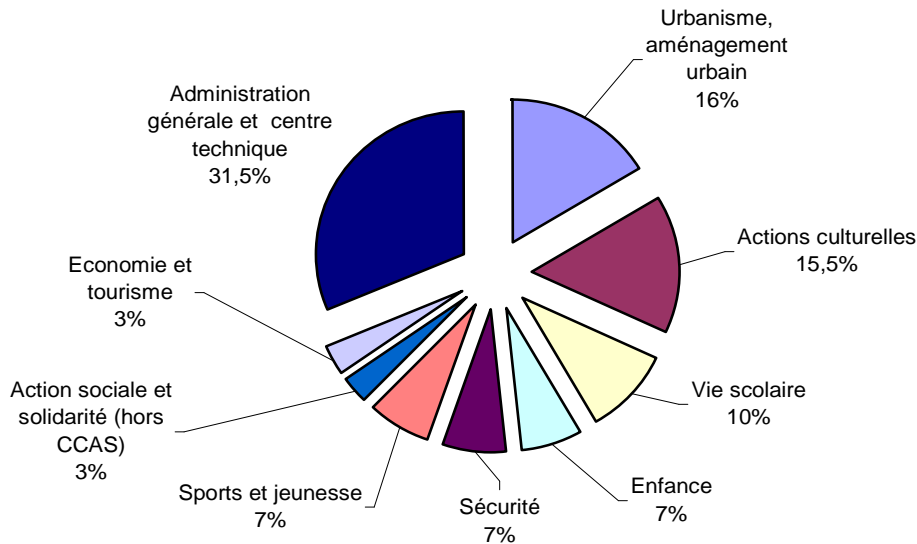
- les autres charges de gestion courante :

Elles s'établissent à 6.3 M€ environ et concernent essentiellement les subventions et participations que la ville octroie à divers organismes (associations, centre de secours et d'incendie, écoles privées,)

- la subvention d'équilibre au budget annexe pour le fonctionnement de l'aéroport serait de l'ordre de 200 K€ si tous les partenaires s'engagent à augmenter leur participation au déficit de la plate-forme aéroportuaire et de la ligne.

Répartition par secteur d'activités :

Urbanisme, aménagement urbain	6,35 M€
Actions culturelles	6,15 M€
Vie scolaire	3,82 M€
Enfance	2,71 M€
Sécurité	2,77 M€
Sports et jeunesse	2,66 M€
Action sociale et solidarité (hors CCAS)	1,44 M€
Economie et tourisme	1,22 M€
Administration générale et centre technique	12,49 M€



C/ la dette

La ville ne devrait bénéficier d'aucune diminution de son annuité de dette qui devrait rester stable aux alentours de 5,1 M€ par an jusqu'en 2013, s'expliquant par l'extinction d'emprunts anciens remplacés par des emprunts jeunes. Tout emprunt contracté dans les prochaines années sera de nature à alourdir l'annuité de dette et donc de peser sur les marges d'épargne.

D/ les investissements

Le montant de toutes les dotations n'étant pas encore connu, tout comme le niveau effectif de certaines dépenses de fonctionnement, qui pourraient réduire les capacités d'autofinancement de la collectivité, une première simulation a permis d'aboutir aux hypothèses suivantes :

Les recettes d'investissement se composent :

- ✓ des subventions d'investissement : des demandes de subventions seront envoyées systématiquement à tous les partenaires pour chaque opération.
- ✓ des amendes de police à hauteur de 550 000 € (estimation)
- ✓ du fonds de compensation de la TVA calculé sur la base des investissements 2007, l'attribution pourrait s'élever à 1,3 M€ sous réserve de validation par les services de l'Etat ;
De plus, l'Etat souhaitant aider les collectivités territoriales à soutenir l'activité des entreprises, la ville pourrait percevoir le FCTVA correspondant aux dépenses de l'année 2008 en 2009 à condition d'investir 1 € de plus que la moyenne des investissements des années 2004 à 2007, soit plus de 11,3 millions d'après la Préfecture. Cela générerait environ 900 000 € de recettes supplémentaires.
- ✓ Des produits des cessions estimés à 650 000 €
Les cessions validées en conseil municipal concernent des parcelles de terrains sur les communes d'Antonne et de Saint Laurent sur Manoire (La Daudie), d'un terrain à Saint Georges, des bâtiments situés rue Lagrange Chancel pour du logement social, d'un appartement rue de Lattre de Tassigny à l'APEI, mais le contexte général exige une approche prudente.
- ✓ Du remboursement de droit à TVA (AOL) à hauteur de 100 000 €

✓ Les dotations aux amortissements : 1,6 M€

Le programme d'investissement pour l'année 2009 se chiffrerait à hauteur de 9 M€. Si la ville souhaite bénéficier de la nouvelle mesure d'attribution du FCTVA, il faudrait acheter l'ensemble immobilier de la CCI pour arriver à la moyenne des années d'investissement 2004 - 2007.

Opérations	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
DEPENSES PRIORITE 1	9 590 600	9 645 000	9 645 000	11 575 000	10 035 000	8 775 000	59 265 600
Accessibilité	20 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	520 000
Amélioration énergétique+études réseau chaleur	140 000	200 000	200 000	200 000	100 000	0	840 000
ANRU / FEDER / GDA		1 100 000	1 800 000	2 900 000	1 210 000	720 000	7 730 000
Bassin d'orage	435 000	0	0	0	0	0	435 000
Bas St Front parking surface, ascenseur et placette de la gaité	0	0	420 000	750 000	0	0	1 170 000
Bas St Front aménagement urbain					1 000 000	2 000 000	3 000 000
Centre culturel	0	0	0	500 000	500 000	0	1 000 000
CIMEG aménagement parking camping cars(hors achat)		400 000	0	0	0	0	400 000
Crèches	115 000			0	0	0	115 000
Dépôt BALOU	150 000	400 000		0	0	0	550 000
Espaces verts	340 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	1 090 000
Informatique, copieurs, logiciels/logo	456 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 956 000
Divers(subventions d'équipement...)	230 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 230 000
Eau/assainissement	305 000	305 000	305 000	305 000	305 000	305 000	1 830 000
construction écoles	0	110 000	1 300 000	2 300 000	2 300 000	1 200 000	7 210 000
Cuisines	655 000	550 000	0	0	0	0	1 205 000
Grosses réparations écoles	390 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 890 000
Entretien patrimoine	540 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	4 040 000
Mairie	2 576 000	500 000	500 000	0	0	0	3 576 000
Maisons de quartier	150 000	550 000	0	0	0	0	700 000
Mobilier urbain, signalétique ,E.P, réseau incendie	300 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 550 000
Mur de pelote basque	160 000						160 000
Outillage/mobilier/équipement tous services	75 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	325 000
Parc automobile+réparations	175 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 175 000
Parking filature		100 000	500 000				600 000
Piste d'athlétisme		500 000	0	0	0	0	500 000
Réserve foncière	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	3 000 000
Révision PADD / PLU	20 000	80 000	0	0	0	0	100 000
Révision PSMV	0	0	70 000	70 000	70 000	0	210 000
SDE 24	180 600	200 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 380 600
Subvention OPH / PIG	523 000	350 000	150 000	150 000	150 000	150 000	1 473 000
Travaux de voirie	1 155 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	7 155 000
Travaux la source	0	150 000	0	0	0	0	150 000

Budget annexe – Aéroport de Périgueux

Contexte (rappel) :

Après la fermeture de la liaison aérienne Périgueux Paris en 2005, la ville de Périgueux a mené une réflexion pour une réouverture de ligne régulière, avec l'aide d'un cabinet spécialisé Ernst & Young, qui a conclu à la nécessité de maintenir ce service offert aux entreprises et à la population. Pour mener à bien ce projet, un accord a été trouvé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour une mise à disposition de l'aéroport à titre gratuit (Délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2006). Un service municipal pour la gestion de la plate-forme a été créé et la gestion de la ligne a été déléguée à la compagnie aérienne Twin Jet, (délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2008).

Bilan de l'exercice 2008

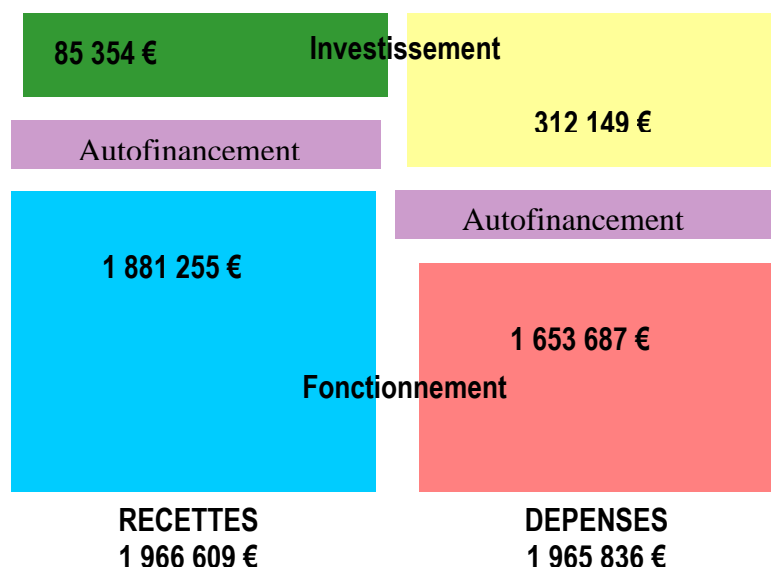
- Les dépenses réalisées au 31 décembre 2008 s'élèvent à 1 965 836 € H.T (budget assujéti à TVA), dont 1,65 M€ en fonctionnement et 0,312 M€ en investissement.

Les principales opérations d'investissement concernent des acquisitions de matériel informatique, de portique de sécurité et des travaux (remise aux normes de la piste, réfection du balisage diurne, mise aux normes des locaux et des installations de navigation, élagage des arbres et clôture) pour un montant de 312 149 € H.T. compensé par une subvention de l'Etat à hauteur de 85 353 €.

En fonctionnement, les principaux postes sont la subvention d'équilibre versée à Twinjet à hauteur de 1,036 M€ HT, les charges de personnel correspondant à 4 pompiers, 3 agents AFIS et 2 personnes d'escale, l'achat du carburant, les dépenses concernant la sécurité au sol effectuée par une entreprise et la formation de pompiers.

- Les recettes s'élèvent à 1,96 M€ HT et comprennent la vente du carburant, les produits des loyers, les taxes d'atterrissage et la participation de l'aviation civile aux dépenses de sécurité. Le solde des recettes correspond aux participations de la ville et de tous les partenaires soit :

- Ville de Périgueux : 300 000 € au titre du déficit de la ligne et 345 000 € de subvention d'équilibre de la plate-forme
- Conseil Général : 240 000 €
- Commune de Boulazac : 80 000 €
- CAP : 104 000 €
- communauté Isle Manoire : 32 000 €
- Chambre de commerce : 40 000 €
- Ass. La voie des Airs : 240 000 €



Les orientations 2009 pour l'aéroport

Durant les 9 mois d'activité 2008, 5049 passagers ont été enregistrés avec un fléchissement net depuis le début de l'année 2009 ; l'estimation 2009 est basée sur l'incertitude du nombre de passagers, du remboursement par les services fiscaux de la TVA payé à Twinjet, sur la réalisation d'investissements lourds imposés par la DGAC (travaux estimés à 450 000 €).

Une négociation a été entamée avec les différents partenaires sur le partage des déficits et pourrait se résumer ainsi :

- déficit du fonctionnement de la ligne du 1^{er} avril au 31 décembre 2009, soit 603 000 €, déduction faite de la participation de l'Etat
- déficit du fonctionnement de la plate-forme en année pleine, soit 280 000 €